L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 AOUT 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4;
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $8; par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $30 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents pour la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées [illegible] fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 8 AOUT.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co—dans leur salle d'encan, rue Vieille Levée, 500 caisses bottes, souliers et brodequins, assortiment de choix.

Par S. Guinault—rue de Chartres, No 82, entre Bienville et Conti, tout le contenu du magasin de M. Lebon, consistant en cheveux, perruques, &c. Aussi, l'installation du magasin.

Par Montgomery Bro & Co—dans leur salle d'encan, rue du Camp, vente régulière de meubles, et aux écuries de l'Union, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de trait, beaux mulets, vaches laitières, wagons, harnais, &c.

Par Holz, Blohm & Co—au No 21 de la rue de Chartres, chapeaux et marchandises sèches.

Par J. P. Boisseau—aux Nos 49 et 51 de la rue Gravier, farine, fromage, sirop, balais, &c.

Par D. E. Morphy—à l'entrepôt Rio, mais.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Le Message du Maire.

Quiconque lira ce message sera fort en peine de comprendre la raison pour laquelle le maire dénonça, il y a quelques jours, avec tant de bruit, certaines émissions de billets de ville, qui valaient juste autant, comme crédit, que toutes les émissions antérieures. Cette dénonciation, fondée sur l'erreur, a porté à la circulation des billets un coup, dont, en dépit de la bonne volonté de la presse et du public, elle n'est pas encore remise. Le coup était-il justifié? Non. Nous le voyons aujourd'hui, puisque la première chose que le maire propose dans son message, c'est de passer une ordonnance pour légaliser toutes les émissions qui sont maintenant sur le marché. Nous répétons ici que ce mot légaliser dans le langage du maire, qui n'est ni avocat ni légiste, signifie "reconnaître", car les Conseils n'ont aucun pouvoir de légaliser ce que, par la charte, ils n'avaient pas le droit de faire. La législation doit être faite par un pouvoir supérieur qui manque en ce moment aussi bien à l'Etat qu'à la ville, à moins que l'autorité militaire ne veuille bâcler une législature comme elle vient de réajuster un Conseil de ville.

Tout le monde se demandera pourquoi le maire a fait tout ce bruit à propos d'une chose qu'il eût fallu ménager au contraire par tous les moyens possibles, puisque le peuple tout entier de l'Etat y est intéressé. Nous sommes fâché d'être obligé de dire que c'est là un triste début.

Mais, au moins, dénonciation à part, le message nous donne-t-il les moyens de sortir de l'embarras où nous sommes, embarras qui est une des conséquences de la guerre et que la guerre seule a causé? Non, le message ne donne pas un moyen de plus que ceux qui avaient été déjà adoptés par les précédents Conseils, et qui se bornent à l'échange des billets émis par les commissaires de la dette consolidée contre des bons de ville, et à l'échange de toute somme de 50 piastres en billets de ville contre des warrants portant un intérêt de 6 pour cent. Or tout cela a été voté déjà et sanctionné, on entre, par le maire.

La recommandation de faire vendre immédiatement toutes les propriétés non utiles au service public est vieille d'au moins une année, et nous avons eu occasion de la recommander nous-même au moins une douzaine de fois.

Mais nous nous étonnons qu'à propos de cette vente, il ne soit pas venu à l'esprit du maire l'idée de recommander une chose de plus, la vente des revenus du port, qui à elle seule vaut plus que tous les terrains que la ville peut encore posséder sur la batture ou ailleurs. Il aurait fallu depuis longtemps faire cette adjudication, car plus on retardera, plus on perdra. On perdra par les collections, on perdra par les réparations, et le trésor municipal ne retirera rien de ce qui a coûté près de $600,000 à rétablir. Cela est certain, et nous trouvons étrange que le maire n'en ait pas dit un mot dans son message.

Nous craignons une chose, et le reste du message nous inspire fortement cette crainte, c'est que le maire ne soit sous l'impression de quelques contrats mal exécutés et qu'à cause de cela il n'ait juré une guerre impitoyable à tous les contracteurs ou entrepreneurs, quelles que soient les garanties qu'ils puissent donner à la ville. Ce serait là une fausse idée et si les Conseils la suivaient aveuglément, notre ruine serait bientôt complète. Nous n'avons nulle confiance dans les travailleurs municipaux dispersés çà et là aux quatre coins de nos limites urbaines. Qui surveille ces travailleurs? qui les contrôle? des agents ou des commis du voyer, n'ayant aucun intérêt à ce que les travaux progressent. Le voyer peut-il être partout à la fois? or, il ne faudrait rien moins que cela pour que la ville ne fut pas la dupe de tous ces petits surveillants que personne ne surveille. On a vu cela autrefois, il y a quelque vingt ans, quand la ville, moins étendue, pouvait être plus facilement inspectée. Aujourd'hui ce système est tout à fait impossible et si l'on veut y revenir, ce sera un gouffre où toutes nos ressources seront englouties.

Nous insistons sur ce point parce que nous voyons dans le message du maire de funestes tendances. Ce message demande la reconsidération de toutes les résolutions votées par les précédents Conseils et dans lesquelles ils avaient persisté nonobstant sa désapprobation. Nous insistons encore parce que nous voyons que les Conseils réajustés n'ont pas précisément d'idées qui leur appartiennent en propre. La preuve en est dans le maintien instantané des vétos du maire sur les dernières résolutions procédant des conseils éliminés.

Ce que le message demande à propos de la Compagnie des Waterworks dont le privilége expire dans quelques mois, confirme toutes nos craintes au sujet de cette omnipotence administrative dont M. Heath se fait l'audacieux et robuste champion.

M. Heath demande, sans hésiter, que la ville achète les Waterworks; on voit tout d'abord que le commissaire actuel des rues y est pour quelque chose. Il se plaignait naguères de ne pas avoir assez d'eau pour nettoyer convenablement les rues de la ville, quand les généraux Butler, Banks, Hurlbutt et Canby, qui valaient bien M. Baker, trouvaient qu'on leur en donnait assez. On dit aujourd'hui, et c'est une mode, qu'on manque d'eau pour éteindre les incendies. Et en manque-t-on quand les bateaux à vapeur brûlent sur le fleuve? Voudrait-on aujourd'hui que la Compagnie des Waterworks non-seulement fournit ses eaux en cas d'incendie, mais encore qu'elle les fît jouer sur le feu de manière à l'étouffer d'un seul coup sous une masse liquide? Ce serait exiger un peu trop, et si jamais l'établissement des Waterworks tombe entre les mains d'un entrepreneur municipal, on verra bien que les maisons brûleront comme aujourd'hui, ainsi que les bateaux amarrés au quai de la ville. Il n'y a pas d'eau qui puisse arrêter, nous ne disons pas précisément les incendies, mais les incendiaires. De bonnes condamnations aux travaux forcés feraient mieux. Quand aurons-nous ces condamnations si fort désirées par les gens honnêtes? Nous les aurons peut-être quand les affranchis seront jurés. Ah, que ce grand jour vienne vite et tout le monde bénira le changement qui nous vaudra un tel bienfait.

Mais jusques là nous devons honnêtement reconnaître que la Compagnie des Waterworks a rempli fidèlement ses engagements envers la ville, peut-être même quelques fois aux dépens de ses actionnaires, les dividendes qu'elle leur a donnés ne les ayant jamais enrichis après 34 ans d'exercice. Et ceux qui connaissent les charges dont elle est grevée, savent bien qu'elle n'a pas eu tort de chercher un moyen d'une activité sans borne, d'une surveillance incessante, d'une économie extrême et d'une honnêteté de gestion à l'épreuve de tout.

Nous le demandons à tout homme de sens, est-ce qu'une ville, est-ce qu'une administration municipale pourra jamais en faire autant ou déployer les mêmes qualités? La ville ne peut pas même percevoir par ses agents les revenus du port. M. Stoddart Howell, le nouveau trésorier, et l'ancien contrôleur de ville, a mentionné lui-même, dans une lettre récente, les infidélités commises dans cette partie du service municipal—Et qui surveillerait la distribution des eaux pour que les eaux ne fussent pas volées? Et qui répondrait à l'instant aux demandes du public pour l'ouverture des hydrants ou les transferts d'eau d'un lieu à un autre? et qui empêcherait les concessions de faveur et apprécierait les besoins des familles pour déterminer les prix d'abonnement? et qui activerait les travaux pour les percements de rues et la pose de nouveaux tuyaux? Tout cela se ferait sans doute, et mon Dieu! tout se fait, bien ou mal; mais nous sommes convaincus qu'au bout d'un an, de six mois peut-être, l'administration des Waterworks serait obligée de demander aux Conseils une subvention pour la continuation du service.

Ce qui peut arriver de plus heureux pour la ville, c'est le maintien de la Compagnie actuelle, qui propose elle-même d'améliorer son établissement, à de certaines conditions. Ces conditions, il faut les examiner sans parti pris d'avance; et si elles sont avantageuses, il faut les accepter. La Compagnie a l'intention d'ajouter de nouveaux et de très gros tuyaux à son réseau souterrain, et bien que sa pompe actuelle soit d'une force immense, et la plus puissante qui soit en usage aux Etats Unis, cette force sera encore augmentée de manière à répondre amplement à tous les besoins d'eau de la ville.

Ce ne serait donc pas un comité de conférence, ainsi que le maire le conseille, pour acheter la grande usine des Waterworks, qu'il faudrait nommer, mais un comité de conférence, pour examiner les plans de la Compagnie et et s'arranger avec elle. Voilà notre avis.

D'ailleurs, où la ville prendrait elle des fonds pour payer un établissement semblable? La ville qui ne peut pas seulement soutenir le crédit de sa faible circulation de papier, est elle en état de faire un achat aussi considérable? La pensée en est ridicule au moment même où le maire recommande des réductions sévères *dans toutes les dépenses non absolument nécessaires pour le bien public*.

Les réductions sont forcées si l'on veut enfin dégager la ville de ses plus grands embarras, embarras tout financiers et dont il est inutile d'espérer le terme sans apporter la plus sévère économie dans les rouages de l'administration locale. Evidemment, le maire a le sentiment de cette nécessité. Son message, bien que peu lumineux dans plusieurs de ses parties, brille, du moins, par une pensée juste et à laquelle nous rendons hommage, le besoin d'économie. Mais plus l'idée est juste, plus aussi il est nécessaire de la mettre en pratique, et plus aussi il faut l'appliquer promptement, car chaque jour les difficultés en s'amoncelant deviennent plus insurmontables. Ces difficultés seraient bien autrement sérieuses si l'on voulait y ajouter l'acquisition des water works. Alors les habitants, surtout les propriétaires, seraient sûrs de payer l'eau deux fois, une fois par l'abonnement et une seconde fois par l'accroissement des taxes, car la ville, très évidemment, ne pourrait accroître sa dette sans augmenter les taxes, et la prochaine Législature serait nécessairement appelée à renverser cette limite que nous avons tant de peine à obtenir il y a dix ans et qui nous sauva à cette époque de toutes les ruines dont nous sommes menacés aujourd'hui.

Que les Conseils de ville y pensent bien. Nous ne pouvons pas plus acheter les water works que nous ne pouvons acheter l'hôtel St-Louis pour en faire un palais de justice. Toutes ressources nous manquent en ce moment pour des projets de cette nature. Restons comme nous sommes, tâchons seulement de liquider notre situation et si nous y parvenons, nous pourrons encore nous estimer heureux.

Ordinairement les corps constitués qui ne procèdent pas de l'élection, tiennent à honneur de prouver, principalement sous les républiques, qu'ils peuvent avoir sur la prospérité du pays une influence aussi favorable pour le moins que celle des corps élus par le peuple. En ce moment où la foi républicaine est presque éteinte, beaucoup de gens diront qu'ils préfèrent les pouvoirs unitaires aux pouvoirs électifs et comme le pouvoir à propos duquel nous émettons ces réflexions appartient à l'ordre unitaire, nous présumons qu'il fera tout ce qu'il pourra pour démontrer sa supériorité. Ainsi les Conseils d'aujourd'hui, qui disposent de la hache administrative, n'ont plus qu'à frapper pour se conformer aux avis du chef de la mairie. Il y a toute une forêt d'abus à détruire: que la hache tombe sur les arbres parasites, c'est-à-dire sur les employés qui ne font rien et qui vivent aux dépens des hommes qui travaillent; qu'elle tombe aussi sur les emplois inutiles et qu'elle n'en laisse subsister aucun, qu'elle taille, coupe, tranche, abatte; qu'elle éclaircisse et qu'elle épure, et bientôt nos maux seront amoindris sinon réparés, et le trésor public regarni de ce qui lui manque à cette heure. C'est ce que veut le maire Heath: c'est ce que nous voulons aussi.

Une éloquence digne de l'antiquité.

Il y a quelques jours, nous rappelions les discours prononcés par Vergnaud devant M. de Robespierre, le grand dénonciateur de la Gironde; aujourd'hui nous avons à faire ressortir l'éloquence déployée par M. Rufus Waples devant les partisans et les amis du général Sheridan. La scène n'est pas tout à fait la même ni l'éloquence non plus. Mais les rebelles n'en sont pas moins dénoncés comme les Girondins, et sous ce rapport nous ne voyons pas de différence. M. Waples a dit:

"La conduite du général Sheridan depuis ses campagnes en Virginie jusqu'au moment où venant ici, il destitua un maire renégat, un juge criminel et un avocat-général dégénéré, a été admirable. Il y a encore en place des centaines de gens coupables de l'émeute du 30 juillet 1866. Le Président Johnson et ses feuilles rebelles ici, à Washington ou ailleurs, connaissent la force du général Sheridan pour combattre les déloyaux et les traîtres et ils le craignent. C'est l'homme qui a su tirer le plus grand parti des misérables bills de reconstruction militaires passés au Congrès, et qui était par conséquent, insuffisants pour rappeler les traîtres au sentiment de leur devoir en affaire de reconstruction. Les membres du Congrès sont comme les volailles dans une aire d'orge, qui fuyent quand l'épervier paraît; mais le Congrès ne doit pas fuir; il doit rester ferme au contraire et mettre en accusation le Président, car c'est le seul moyen d'arriver à la reconstruction du Sud. Butler dit qu'il va porter l'accusation, mais il ne doit pas attendre et il doit l'accuser de trahison sans délai. Johnson peut faire courir sa machine où il voudra, mais elle ne passera pas sur le cou du général Sheridan, le héros de la Shenandoah, l'homme qui a surpassé Annibal dans les marches et César dans les combats. Le commandant de ce district a ici une double capacité. Comme officier militaire, Andy Johnson peut le déplacer, mais comme officier civil, dans l'exécution des lois du Congrès, le Président ne peut le révoquer d'après le bill sur les places civiles, bill qui délègue ce pouvoir au Sénat."

Telle est la grande majesté de cette éloquence qui fera sans doute trembler ce pauvre Andy Johnson sur son fauteuil présidentiel. Et comment y résister? Nous remarquons du reste que tous les radicaux sont des pourfendeurs d'hommes en ce sens qu'ils leur trouvent toujours à souhait une double existence ou une double personnalité. Nous avons expliqué l'autre jour comment un M. Carrington voulait que le 14 avril John Surratt fût à la fois au Canada et à Washington, et voilà que maintenant M. R. Waples consent à ce que le général Sheridan parte d'ici comme officier militaire, pourvu qu'il y reste comme officier civil, c'est-à-dire pourvu qu'il soit comme Surratt en deux endroits à la fois. Qui pourra, dans cet effort de génie ne pas admirer l'éloquence radicale!

COURTAGE.—M. J. V. Gourdain, qui est honorablement connu depuis un grand nombre d'années dans les affaires, vient d'ouvrir au No 16, Exchange Alley, en face de la Bourse des Encanteurs, un bureau de courtage. Il se chargera de la vente et de l'achat des billets de ville et d'Etat, de la négociation des valeurs hypothécaires, commerciales et autres.

Nouvelles Européennes.

On écrit de Paris, le 19 juillet:

Au Corps législatif, la discussion du budget des travaux publics avance à travers mille incidents franchis avec une rapidité et une dextérité empressée qui attestent assez la fatigue des députés, et l'approche des élections aux conseils généraux.

M. Pelletan a appelé l'attention du Corps législatif sur les bibliothèques populaires, et nous ne pouvons qu'applaudir, dit le *Journal des Débats* à ce sujet. M. le ministre de l'instruction publique, en lui répondant, a confirmé le bruit relatif à la préparation d'un règlement qui s'élaborerait en ce moment au sujet de ces établissements. Si ce règlement devait ressembler à celui que M. le sous préfet de Nérac faisait connaître l'autre jour aux habitants de sa sous-préfecture, nous pouvons regarder l'œuvre des bibliothèques populaires comme destinée à une mort prochaine.

Il n'était bruit hier au soir que de démissions. D'abord de celle de M. Dupuy, dont la position, en effet, ne semble plus guère tenable après ce qui s'est passé au "Journal de Paris" et au *Courrier Français*.

Il était question ensuite de la démission en masse de tous les députés de l'opposition qui n'auraient pas voulu rester sous le coup du blâme très direct que le chef de l'Etat a déversé sur eux dans sa lettre à M. Rouher. Les mots "attaques injustes" auraient vivement ému nos honorables de la gauche à qui ils s'appliquent évidemment.

Quelques réponses que fassent ces nouvelles, hier au soir, je doute cependant qu'elles se réalisent. On a aujourd'hui sur la dignité personnelle et collective une manière de voir qui paraît exclusive de tout moyen extrême. Les gosiers se sont considérablement élargis depuis 1851, et on avale de nos jours bien des choses qui auraient semblé autrefois de difficile digestion.

Depuis hier, les abords du *Courrier français* sont défendus par un sergent de ville.

Le journal que je viens de citer constate que M. de Cassagnac interrompt beaucoup moins à la Chambre depuis deux jours qu'il ne le faisait jadis. Le fait est exact; mais ce mutisme durera t il?

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire relative aux dispositions nécessitées par le prochain renouvellement partiel des conseils d'arrondissement.

Suivant le *Wanderer*, de Vienne, on applaudissait à Saint-Pétersbourg au succès de Juarez, et, au club officiel de cette ville, le prince Szerbatoff aurait porté un toast en l'honneur du vainqueur des audacieux envahisseurs. Ce toast aurait provoqué des applaudissements de la réunion composée de beaucoup de généraux et de conseillers d'Etat. Il aurait beaucoup été parlé de la paix que Juarez allait pouvoir rendre au pays, après avoir vaincu les rebelles qui, de même que les insurgés de la Pologne, étaient soutenus et excités par les étrangers, ainsi que du grand prix que ce pays attachait à établir de bonnes relations avec la Russie.

Lorsque le bruit des applaudissements se fut un peu apaisé, le général baron Hanke, chef du ballet du théâtre et nouvel administrateur des maisons de plaisance impériales, prit la parole pour expliquer aux personnes présentes, comment la Providence avait réservé une mauvaise fin à l'empereur Maximilien. Hanke dit:

Il est connu qu'au début de la révolution polonaise, cet archiduc autrichien, de concert avec l'empereur Napoléon, avait jeté les yeux sur la couronne de Pologne, que le duc de Gramont avait travaillé dans ce sens à Vienne, et qu'une députation polonaise s'était déjà formée pour offrir officiellement la couronne à Maximilien.

Hanke termine en demandant ce qui serait arrivé à l'archiduc, si, dans le but de conquérir la couronne de Pologne, il s'était mis à la tête des insurgés et eût été fait prisonnier.

Des dépêches venant de différentes sources, réduisent à leur juste valeur ces victoires d'Omer Pacha que le télégraphe ottoman a envoyées en Europe, sans doute pour embellir le séjour du Commandeur des croyants chez les infidèles. La persistance de l'insurrection serait, au besoin, attestée par les paroles du ministre d'Etat au Corps Législatif. La revue extérieure hebdomadaire du petit *Moniteur* reproduit le sens des déclarations de M. Rouher, et les précise en ces termes: "Une négociation a été entamée pour arriver à une enquête qui serait faite par le gouvernement turc, avec l'aide de commissaires des puissances, et qui aurait pour but de rechercher quel régime pourrait le mieux assurer la paix dans l'île de Crète et rétablir l'harmonie entre les Musulmans et les Grecs, en sauvegardant leurs intérêts réciproques."

Le *Moniteur roumain* publie une note qui relate les faits suivants: Sur l'ordre de l'autorité judiciaire, le préfet de Galatz avait fait transporter sur la frontière turque, d'où ils étaient venus, dix individus condamnés par le tribunal comme vagabonds, ces derniers ont été ramenés par une barque turque. Sur le refus des gardes frontières de les recevoir, le commandant les a fait jeter dans le Danube. Deux se sont noyés, huit autres ont été sauvés par les soldats roumains et ramenés sur le territoire de Roumanie.

Le *Moniteur roumain* annonce que le conseil des ministres a envoyé une commission d'enquête sur les tristes événements qui viennent encore de frapper les Israélites. A ce propos, une lettre adressée par la communauté israélite de Galatz à M. Cremieux, élève à quatre le nombre des victimes que la dépêche portait seulement à deux. Cette lettre fait peser toute la responsabilité du sinistre sur les autorités roumaines: elle laisse entrevoir la crainte d'un massacre général des israélites.

—La ville de Paris prend ses mesures pour donner à la solennité du 15 août une splendeur toute nouvelle digne de l'affluence des étrangers qu'attire de toutes parts l'Exposition universelle.

C'est surtout pour la fête de nuit que se concentrent tous les efforts. A cet effet, des préparatifs très importants sont en voie d'exécution.

Indépendamment des illuminations ordinaires annuelles, la plupart des édifices publics et municipaux recevront une décoration spéciale: le gaz et l'électricité vont y répandre à l'envi leur éclat éblouissant.

Les dômes des églises seront revêtus de robes étincelantes; des milliers de becs de gaz courront sur les arêtes des monuments, la façade de l'Hôtel-de-Ville et son campanile paraîtront littéralement en feu. En face, la tour Saint Jacques, au milieu de son square éclairé par des globes de feu disséminés dans la verdure, s'élèvera comme un phare resplendissant. Ce monument sera, en effet, éclairé au moyen d'un système nouveau et ingénieux. Des lumières, pourvues de réflecteurs et alimentées par le gaz, seront disposées dans l'intérieur de la tour de façon à projeter leur lumière sur les vitraux et à faire ressortir les découpures gothiques et les moindres détails de cet admirable édifice; les statues des saints, d'anges et d'animaux seront entourées de spirales lumineuses et surmontées d'auréoles.

Tous ces foyers étincelants, émergeant du sein des ténèbres, donneront à la ville de Paris l'aspect d'une ville incendiée et prolongeront le jour jusqu'au retour du soleil.

—La Banque de France émet depuis hier de nouveaux billets de 50fr. qui présentent les modifications suivantes au recto:

Suppression des cartouches qui recevaient les numéros d'alphabet, lettres de série et numéros des billets; remplacement de ces cartouches par un fond vermicule analogue à celui de la vignette: substitution de l'encre noire à l'encre bleue pour l'impression du médaillon-vignette placé au centre du billet et des indications qu'il contient; remplacement de ce médaillon par un numéro de sept chiffres, imprimé à l'encre noire.

—Voici en quels termes M. Louis Veuillot annonce qu'il a été reçu en audience par le pape: "Faut-il vous dire, pour rassurer l'*Etendard* et les autres qui ont bien voulu s'inquiéter si fort de mon voyage que j'ai vu le saint père. Tout s'est passé comme je l'ai annoncé, sans gloire pour ma grande qualité de journaliste, mais néanmoins d'une façon assez consolante pour moi et pour nous tous, puisque le saint-père a daigné nous donner sa bénédiction et que j'ai pu rapporter par mon œil [illegible] du bon état de sa santé.

"Je n'étais pas seul: il y avait là mon compagnon d'audience, un excellent Belge, juge de Paix, de Gand.... Le saint père est resté debout tout le temps et moi à genoux une partie du temps. Je demande bien pardon aux journalistes parisiens de les avoir si mal représentés, et n'avoir donné aucun conseil, mais c'est toujours ainsi. Quand je suis en présence du saint père, il ne me vient jamais à l'esprit ce que je pourrais bien lui dire; je n'ai donc pu m'appliquer à dissuader le saint père de venir à Paris, ni lui présenter mes vues sur l'opportunité du concile.

"Enfin, j'ai entendu la voix douce et paternelle du saint père, j'ai vu son visage souriant. Comme je m'excusais de mon indiscrétion, il m'a dit qu'à la messe du matin, il avait lu l'évangile où notre Seigneur interroge trois fois saint Pierre, lui demandant: "M'aimez vous?"

—M. Thiers est un des lions du jour, et il se produit à son sujet un phénomène digne d'attention, et qui atteste une fois de plus la vanité des choses de ce monde. Les mêmes journaux, et aussi quelques uns des mêmes journalistes qui autrefois, c'est à dire il y a vingt-sept ans, n'avaient pas assez de railleries et de duretés pour l'homme des lois de septembre et des fortifications, entonnent en son honneur de chaleureux hosannahs: ses amis de jadis au contraire lui reprochent avec acrimonie la situation qu'il a prise.

La presse gouvernementale gronde, la presse de l'opposition applaudit. En 1840, les uns et les autres eussent chanté un autre air aux oreilles de l'orateur ministre. Ont-ils tort aujourd'hui? Le mouvement des choses entraîne celui des hommes. Rien de plus naturel. Il n'y a donc là à relever qu'un contraste piquant.

La discussion sous l'Empire, en France.

Nos lecteurs ont vu quelle était la liberté de la tribune sous le régime de Napoléon III, maintenant voici un échantillon de la liberté dont la presse jouit sous ce même régime. Il nous semble que M. Favre et M. de Girardin se sont suffisamment abusé et qu'ils devraient se déclarer satisfaits.

Dans un discours prononcé le 12 juillet, M. Emile Ollivier a qualifié M. Rouher de vice-empereur. Voici les broderies exécutées sur ce texte par M. de Girardin:

"M. Emile Ollivier a prononcé dans cette session un discours qui, caractérisant la politique putative du 19 janvier, se résumait tout entier dans ce seul mot: *Piétinement*.

"Tout le discours prononcé hier par le même orateur se résume également dans ce seul mot: *vice-empereur*.

"Ces deux mots resteront.

"Ce que M. Emile Ollivier a dit de Robert Peel imposant à l'Angleterre la révolution économique nommée *libre échange*, afin de préserver son pays de la révolution sociale qui le menaçait et qui eût immanquablement éclaté en 1848, est vrai; oui, il est vrai qu'avant de l'adopter, Robert Peel l'avait combattue; mais le jour où il se l'est appropriée, comment l'a-t-il appliquée? L'a-t-il dénaturée? L'a-t-il estropiée? L'a-t-il amoindrie? A-t-il repris en détail de la gauche ce qu'il avait laissé tomber de la main droite? Non; il eût conçu la réforme économique, elle fût sortie de ses entrailles, qu'il ne l'eût pas présentée et soutenue avec plus de tendresse, plus de sollicitude, plus de loyauté, plus d'intrépidité, plus de désintéressement et plus d'abnégation, car il ne s'abusait pas. Il savait que sa victoire lui coûterait son portefeuille de premier ministre.

"Or, entre sa situation et sa réputation, entre son intérêt et sa conscience, entre le présent et la postérité, il n'hésita pas un seul instant; et c'est là précisément ce qui a fait l'honneur historique de son nom et la grandeur impérissable de son ministère. Où ne doit pas se trouver l'abnégation ne cherchez jamais la grandeur; ce serait temps et peine perdus.

"M. Emile Ollivier a cité l'exemple mémorable de Robert Peel, mais ce qu'il n'a pas cité de lui, c'est ce trait honorable: D'immenses applaudissements venaient de saluer le triomphe qu'il avait remporté sur les adversaires passionnés du libre-échange; Robert Peel prend la parole, et dit avec la simplicité de la sincérité et sans aucune des affectations de la fausse modestie: "Ces applaudissements qui s'adressent à moi, ce n'est pas à moi qu'ils sont dus... Celui à qui ils doivent revenir, celui à qui la victoire appartient légitimement, le voilà!" Et du doigt Robert Peel désigne Richard Cobden aux acclamations de l'assemblée, transportée d'enthousiasme et émue d'admiration.

"Est-ce là ce qu'a fait M. Rouher? Cette louable et loyale conduite est-elle celle qu'il a tenue après le 19 janvier? Le juste hommage que Robert Peel a rendu à Richard Cobden, M. Rouher l'a-t-il rendu à M. Ollivier? Des flancs de la lettre impériale du 19 janvier qu'est-il sorti? Deux avortons: un projet de loi sur la presse qui a réhabilité la loi de septembre 1835 contre la presse, radicalement abrogée le lendemain de la révolution du 24 février; un projet de loi sur le droit de réunion, qui ne se borne pas à être la réglementation de ce droit, qui en est la négation.

"Lorsqu'on aspire, même tardivement, à jouer le rôle de Robert Peel, il ne suffit pas d'en avoir le talent, il faut aussi en avoir le caractère.

"Ce caractère, c'est vainement que nous l'avons cherché, c'est vainement qu'on le chercherait dans le vice-empereur.

"S'il l'a, qu'il prouve donc par des actes à l'appui de ses discours qu'il le possède et que nous avons tort quand nous l'accusons de n'avoir que des ambitions et pas de convictions!"

Les lignes qui précèdent ne s'attaquent guère qu'à un ministre, mais voici qui s'en prend directement à l'empire, malgré les réticences de la fin:

A MEDITER!

On se croirait en 1847.... Qui en douterait n'a qu'à lire le *Journal de Paris* et le *Courrier français* d'hier soir et des deux ou trois jours précédents. 1867 ressemble à 1847 à s'y méprendre: ce sont les mêmes arrogances et les mêmes violences. De toutes parts on se demande comment finira cette fois ce double paroxysme de la presse et de la tribune.

Nous avons cité textuellement l'acte d'accusation du 22 février 1848 contre le ministère Guizot, acte d'accusation signé par cinquante-trois députés, dont trois sont devenus ministres de l'empire de 1852; pour compléter le rapprochement, citons textuellement aussi, d'après le *Moniteur*, les dernières paroles du discours de M. Jules Favre. Nous le pouvons d'autant mieux que ces paroles ont été prononcées sans donner lieu à aucun rappel à l'ordre.

Voici ces paroles:

"Et quand vous avez compromis les finances de la France, quand vous avez fait du sang de la France un usage qui doit lourdement peser sur vos consciences.... (Exclamations et rumeurs).... j'ai le droit de dire que, dans un pays libre, vous seriez mis en accusation.... (Nouvelle et bruyante exclamation.)

Paroles sans réplique!

Lorsqu'il est avéré que si, au lieu de se cramponner au pouvoir, après le fameux vote des satisfaits du 25 juin 1847, M. Guizot avait quitté le ministère, sa retraite sauvait la monarchie constitutionnelle, on se demande comment un tel souvenir n'a pas dicté à M. Rouher la seule conduite qu'il lui reste désormais à tenir.

La *Gazette de France* disserte à outrance pour établir et démontrer qu'il n'y a pas d'analogie entre les ministres responsables d'un souverain irresponsable et les ministres irresponsables d'un souverain responsable. Les textes donnent raison à la *Gazette de France*, mais les faits lui donnent tort, puisque à deux reprises, en 1830 et en 1848, deux souverains irresponsables ont payé de la perte de leur couronne et du renversement de leur trône l'aveugle obstination de leurs ministres responsables. Ceux qui étaient responsables vivent en France, ceux qui étaient irresponsables sont morts en exil.

On peut soutenir que strictement M. Rouher est dans son droit quand il décline la responsabilité de la politique dont il est simplement l'avocat plaidant les causes atténuantes; on peut soutenir que strictement M. Rouher n'est l'auteur ni de l'expédition désastreuse du Mexique, ni de la position extrême faite à la France par l'effondrement de la confédération germanique, sans qu'elle ait été remplacée par l'alliance de la France, de l'Italie et de la Prusse; mais ce qu'on ne saurait nier, c'est que la retraite de M. Rouher,—démission ou destitution,—déterminerait une situation trop étendue. La *Gazette de France* le nie-t-elle?

Le sentiment public réclame une satisfaction. Cette satisfaction lui est elle due?

Si elle lui est due, quelle sera t elle? quelle peut-elle être?

La *Gazette de France* peut elle espérer que ce sera un changement de dynastie?

Non.

Donc, qu'elle fasse comme nous, qu'elle se contente d'un changement de ministère qui soit ce que demandait M. Thiers dans son discours tenant du prodige, qui soit la liberté sans la révolution.

EXTRADITION DES BANQUEROUTIERS

Un représentant de la Seine Inférieure, M. Quesné, a demandé pourquoi la France ne pouvait obtenir l'extradition des banqueroutiers frauduleux, et M. Rouher a répondu en définitive que l'état de la législation s'y opposait. Voici cette demande et cette réponse, qui présentent un certain intérêt.

M. Quesné.—Je voudrais appeler l'attention du gouvernement sur une question qui intéresse au plus haut degré notre commerce. Je veux parler de la lacune qui existe dans nos traités d'extradition avec les Etats Unis, en ce qui touche les banqueroutiers frauduleux.

Toutes les nations civilisées se rendent réciproquement les criminels de cette catégorie. Les Etats Unis s'y refusent seuls. [illegible] je puis comprendre, alors que les relations commerciales étaient rares entre les deux pays. Mais aujourd'hui que les faits sont fréquents et que les départs presque journaliers des steamers et la suppression des passeports offrent aux banqueroutiers la possibilité quotidienne d'échapper aux poursuites de leurs victimes, je ne le comprends pas. Les développements du commerce accroissent forcément les cas de banqueroute frauduleuse, et vous sentez combien est grave cette facilité extrême donnée aux criminels de trouver un refuge en Amérique.

De récents et scandaleux exemples de ce droit d'asile ont démontré la nécessité de combler cette lacune, et l'opinion publique, à laquelle je fais appel, ne restera pas indifférente, je l'espère, ni ici, ni aux Etats Unis.

Je ne puis croire que le grand peuple américain, qui honore et protège si énergiquement le commerce et le travail, veuille couvrir de sa protection les spoliateurs du commerce et du travail.

J'espère que le gouvernement fera tous les efforts suprême du gouvernement de Washington pour faire cesser au plus tôt cet état de choses, qui porte atteinte à la moralité publique et à l'intérêt du monde entier. (Très bien! très bien!)

M. Rouher.—Je réponds à M. Quesné en faisant connaître quelle est notre situation vis à vis des Etats Unis en matière d'extradition.

Un traité d'extradition a été conclu le 9 novembre 1843. Ce traité a exactement déterminé tous les crimes prévus et restreint l'extradition aux crimes définis à la fois par les Codes de chacun des deux pays, sans que la qualification de crime créée par une nation fût applicable forcément dans le pays à qui l'extradition serait demandée.

Nous avons fait des efforts pour étendre le traité; il a été suivi de deux articles additionnels le 20 février 1855 et le 10 février 1858. Mais à aucune époque, nous n'avons pu faire considérer la banqueroute frauduleuse comme un crime entraînant l'extradition.

La législation américaine variable suivant les Etats, n'admet comme crime, en matière de faillite, que certains actes, par exemple, les faux pratiqués pour la spoliation de la faillite, mais le fait seul de banqueroute frauduleuse n'est, dans aucun de ses Codes, qualifié de crime.

Nous avons fait un effort pour modifier cette législation bigarrée, et le gouvernement des Etats Unis, de son côté, a essayé de le ramener à notre opinion. [illegible] de crime la banqueroute frauduleuse. Il n'y a que les faux commis pour favoriser des détournements qui reçoivent cette qualification et qui soient soumis à l'extradition.

Je regrette de ne pouvoir donner une réponse plus satisfaisante; mais nous n'avons pas espoir de faire modifier une loi toute récente. Cependant ce n'est pas une raison de désespérer. Les relations se multiplieront encore; il se produira quelque fait scandaleux dont l'opinion publique sera frappée, et les Etats Unis comprendront l'intérêt immense qu'il y a à empêcher que les criminels puissent se dérober au châtiment par l'expatriation. Nous poursuivrons le but avec énergie. (Très bien! très bien!)

HISTOIRE D'UN BATEAU SOUS-MARIN A VALPARAISO.

Après le bombardement de la ville, l'année dernière, et tandis que la flotte espagnole était au Callao, un Allemand construisit un bateau sous marin destiné, disait-il, à aller attacher des torpilles à la carène des frégates ennemies. Le bateau pouvait avoir quarante pieds de long, et était mis en mouvement au moyen d'une hélice fonctionnant à bras. Quand vint le jour où une première immersion devait être tentée à titre d'essai, l'inventeur était si certain de la réussite qu'il vint accompagné de son fils et de huit de ses amis auxquels il avait fait partager sa confiance.

Ces dix hommes prirent donc place dans le bateau, qui, après avoir pendant quelques moments évolué à la surface, commença à s'enfoncer et disparaître tout à fait sans qu'on ait même pris la précaution d'y attacher des cordages pour le retirer en cas d'accident, ni même de marquer par une bouée la place où il venait de disparaître.

Une heure s'écoula; puis une autre, sans que rien ne reparut à la surface. Le peuple s'était porté en foule sur la plage, et quand vint l'après midi, la conviction fut générale que c'en était fait des aventureux expérimentateurs. Vers quatre heures, arriva le steamer de Panama, lequel, en passant, tira un coup de canon près de la place où le bateau s'était enfoncé. Un peu après, les embarcations qui allaient et revenaient du rivage au vapeur, s'aperçurent que l'eau était agitée par des bulles d'air qui remontaient à la surface. On remarqua que ces bulles apparaissaient à des intervalles réguliers; d'où l'on en conclut que les gens dans le bateau sous marin étaient encore vivants, et qu'ayant entendu le coup de canon du vapeur, ils faisaient des signaux en évacuant de l'air pour que l'on vienne à leur secours.

Un plongeur appartenant à l'équipage de l'un des navires de guerre anglais, fut aussitôt descendu, et après une recherche qui parut à tous d'une longueur insupportable, il remonta en annonçant que le bateau gisait au fond de l'eau, à trente-six brasses de profondeur. On fit aussitôt filer des chaînes et des câbles qui furent attachés à l'embarcation sous-marine dans le but de la relever. Mais tous les efforts furent vains; il semblait qu'elle fût retenue par des grappins dans la vase qui forme le fond de la rade.

Toute la nuit et la matinée du jour suivant se passèrent en tentatives infructueuses, et pendant tout ce temps les bulles montèrent à la surface de l'eau comme autant de signaux, quelquefois laissant écouler un intervalle d'une demi-heure, pour apparaître ensuite avec force pendant quelques secondes. L'émotion de la foule assemblée sur la plage peut être imaginée; mais quelles angoisses ne durent pas éprouver les malheureux enfermés au fond de l'abîme. Ils pouvaient entendre le travail que faisaient autour d'eux les plongeurs; ils leur firent probablement à travers la cloison de leur prison, des signaux que les plongeurs, enfermés dans l'appareil, ne pouvaient entendre. Et quelle agonie, en voyant le temps s'écouler sans qu'il apportât aucun changement dans leur position! Il ne fallait pas penser à sortir par l'ouverture de l'embarcation submergée; un homme pouvait à peine y passer à la fois, et avant qu'un seul eût pu s'échapper, ce qui est douteux, par ce moyen, scaphandres de sauvetage, tous les autres auraient été infailliblement noyés.

Enfin, après des heures d'un travail inutile, le cabestan se rompit tout à coup, et l'entreprise, considérée comme désespérée, fut abandonnée. Vers le milieu du jour, le lendemain, les bulles commencèrent à monter plus rarement, et avec moins de force. Avant la nuit, elles avaient complètement cessé. Aujourd'hui, le bateau sous-marin est encore à la même place, et les passagers qui arrivent par le steamer apprennent des bateliers, en se rendant à terre, la triste histoire de ces dix hommes qui reposent ensevelis dans ce cercueil de fer dont nulle force humaine ne peut les tirer.

(*Courrier de San Francisco*.)

—On a déjà commencé à s'occuper à l'hôtel de ville des préparatifs pour la fête nationale du 15 août, à laquelle on veut donner un nouvel éclat.

Le feu d'artifice sera, dit on, tiré sur la place du Roi de Rome, et il sera donné une grande fête de nuit à l'Exposition universelle.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—7 août.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	80 degrés.
Midi	88 "
3 heures P. M.	91 "
6 heures P. M.	89 "

ATTAQUE CONTRE UNE FEMME—Un nommé James Logan a été traduit devant le recorder Ahern, hier, sur l'accusation d'avoir assailli Louisa Brent avec un sceau, la blessant très sérieusement à l'œil gauche, avec intention de la tuer. Dans l'impuissance où il s'est trouvé de fournir une caution, il a été envoyé en prison pour attendre son procès devant la Première Cour de District.

CORRECTION DE NOM—Geo. W. Madiere, et non Mader, est le véritable nom du monsieur qui a été mentionné à propos de la révocation du recorder Ahern, par le général Sheridan.

PRÉVARICATION—Un affidavit a été fait devant le recorder Gastinel contre plusieurs officiers de police, qui lèveraient certaines licences sur des maisons de jeu de cette ville, soit $25 par semaine, moyennant quoi ces maisons sont sûres de n'être pas inquiétées. A cette taxe aurait été soumis un établissement de monte, situé au coin des rues Front et Crossman, et tenu par John Elbo.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Le juge Fisher dans le procès de Surratt.
Un discours de coin de rue.
Le juri en suspens.
Anxiété de la foule pour le verdict.
Nulle apparence d'accord dans le juri.
Affaire Stanton.
Dissentiment entre le Président et Seward.

Charleston, 7—Les avocats de John Frazer & Co, ont préparé une longue réponse au bill de plainte enregistré contre eux par le gouvernement à la Cour de District des Etats Unis. Ils nient l'allégation que la maison de Charleston fut agent du gouvernement des Etats-Confédérés pour le bail des [illegible] de Liverpool et en Angleterre et au règlement convenu comme une conclusion à la controverse. La maison de Charleston demandera la levée de l'injonction qui l'empêchait d'user de son bien. L'affaire sera probablement transférée à la Cour des Etats Unis siégeant maintenant à Greenville.

L'hon. James B. Campbell et l'hon. A. G. Magrath sont les avocats des défendeurs. On croit que l'hon. Caleb Cushing représentera le gouvernement. L'affaire sera probablement portée, en appel, à la Cour Suprême des Etats Unis.

Les chenilles ont paru dans les champs de coton à Sea Island, entre ici et Savannah.

Louisville, 7—Vendu 213 bts. de tabac à des prix sans changement; tous fermes. Farine, pas de changement. Vendu 200 balles de coton à 24c. pour le bas middling.

St Louis, 7—Coton nominal à 25. Farine un peu plus ferme, mais sans changement dans les prix. Graisse 12 1/2.

Cincinnati, 7—Farine bien tenue. Superfine de 7 25 à 7 75. [illegible] Coton ferme à 26 1/2. Porc 23 25. Cotes 13.

Louisville, 7—Le steamer Cora a été relevé et sa cargaison mise à terre à Henderson, Kentucky. Le steamer [illegible] s'est rendu à Evansville, pour être réparé.

Baltimore, 7—Coton ferme et sans changement, à 28 et 29.

Philadelphie, 7—La barque Trajan, de Rockland, Maine, pour la Nouvelle-Orléans, a relâché à N. Port, ayant le feu dans sa cale.

New-York, 7—Arrivés, le steamer Queen, d'Europe et le Moro Castle, de la Havane. Le navire espagnol Java, [illegible] a été brûlé. La barque prussienne Michel a été frappée de la foudre.

Les citoyens de la Havane sont indignés de l'augmentation de la police et des gardes armés. La fièvre jaune y règne. Le capitaine Morton, du brick Ocean Belle, est mort de la fièvre. La maison de [illegible]. Le sucre est inactif No 12 à 8 1/2 à 8 3/4 par arobe.

Londres, 7, 2 P. M.—Bons 73 5/16

Washington, 7—Les charges du juge Fisher remplissent 4 colonnes et demie. Le ton en est regardé comme défavorable au prisonnier. En voici le sommaire.

"Des remarques que je vous ai adressées vous devez inférer qu'une conspiration ourdie en temps de guerre pour prendre la vie du Président et du Vice Président de la République et des chefs des départements exécutifs dans le but d'amener les ennemis du gouvernement fédéral, en le jetant dans l'anarchie et la confusion, est une trahison aussi bien que [illegible] sujets britanniques un complot de mort contre le roi et la reine d'Angleterre.

Secondement, que toutes personnes engagées dans une semblable conspiration, aussi longtemps qu'elle continue à exister, est responsable non seulement pour l'acte de trahison mais encore pour tout meurtre ou autre crime qui peut en résulter.

Troisièmement, que le gouvernement peut mettre de côté l'accusation de trahison contre un ou tous les conspirateurs et procéder contre eux pour le crime de meurtre.

Quatrièmement, que sous acte d'accusation pour un meurtre résultant de la poursuite d'une pareille conspiration, la preuve du complot peut être considérée en estimant le caractère haineux de l'offense produite dans l'acte d'accusation.

Cinquièmement, qu'il n'était pas nécessaire d'établir dans l'acte d'accusation le fait qu'Abraham Lincoln, la victime du meurtre, était à l'époque où il a été commis, président des Etats Unis, ou de le prouver, afin de permettre au juri de prendre ce fait en considération pour déterminer le caractère haineux du crime, fait dont les cours seront judiciairement instruites.

Sixièmement, que celui qui fait un acte par un autre, le fait par lui même et est responsable des conséquences aussi bien dans les affaires criminelles que dans les affaires civiles.

Septièmement, que bien qu'un alibi, entièrement prouvé, forme une défense complète et incontestable, la simple absence du théâtre immédiat d'un crime résultant d'une conspiration, entretenue, sans interruption et sans repentir, par la partie accusée, ne lui profiterait pas s'il se trouvait à quelque autre lieu qui lui aurait été assigné, exécutant la part du complot qui lui avait été réservée.

Huitièmement, que ce fait d'absence, à moins qu'il ne soit clairement établi, est toujours regardé avec suspicion et comme une circonstance pesant contre celui qui tente de la commettre, parce qu'elle implique une admission de la véracité des faits allégués contre lui et la justesse des déductions qu'on en a tirées.

Neuvièmement, que la fuite du théâtre du crime, la fabrication de faux rapports, le recel en lieu sûr des instruments de violence sont des circonstances annonçant la culpabilité.

Dixièmement, bien qu'une confession entachée au moindre degré, de la promesse de faveurs ou de la menace n'est point admise comme preuve contre celui qui l'a fait, cependant si elle est faite librement et volontairement, est une des plus sûres preuves du crime.

Le chef du juri a demandé une copie des témoignages. Fisher a dit que cela ne se faisait pas d'ordinaire. La défense le voulait bien, mais le ministère public a fait objection, et le juri s'est retiré sans les documents. On attend le verdict avec une fiévreuse anxiété.

Milwaukie, Wisconsin, 7—L'attention a été attirée sur des envois de porc et de graisse qui ne donnaient aucun suintement, bien que le thermomètre fut à 90 degrés, et l'inspection a montré qu'il n'y avait rien dans les colis si ce n'est de la terre et du sel. White, emballeur, a été arrêté. La fraude a été faite au printemps dernier et s'élève à une importance de $20,000.

New York, 7—Fonds languissants. Argent à 5. Or 140 3/8. 5-20, avec coupons, 113 1/2. Coton plus facile. Vendu 1,000 balles à 28 1/2 et 29. Farine inactive et en baisse.

Washington, 7, 9 P. M.—Pas encore de verdict dans l'affaire Surratt. La maison de Cour est remplie d'une foule anxieuse.

Passe du Sud Ouest, 7—Arrivé, le brick anglais, Cramps, en 9 jours de Cardenas, avec un chargement de sucre.

Arrivé le navire Waverley, en 55 jours de Liverpool

La barque Leonidas, en 71 jours du Hâvre, avec une cargaison générale et 30 passagers. Le brick espagnol Amelia, en 9 jours de la Havane, sur lest.

Mobile, 7—Vendu aujourd'hui 60 balles à 24 pour le bas Mid. Reçu 58 balles.

Augusta, 7—Coton plus actif, mais un peu en baisse. Vendu 73 balles à 25.

Augusta, 7—Temps lourd et couvert, trop de pluie pour le coton.

Savannah, 7—Le coton est languissant; Mid. 26 1/2. Reçu 158 balles. Les rapports sur les récoltes sont favorables et il n'y a pas de pluie.

Charleston, 7—Le coton est ferme. Vente 33 balles, Mid. 26 à 27. Reçu 260 balles.

Washington, 7 août, à 10 h. du soir—Fisher a pris son siége, et le bailliff a annoncé qu'il n'y avait pas à espérer d'entente entre les jurés. Quelques uns étaient étendus sur les bancs, tandis que d'autres causaient sur des matières diverses. Fisher, sans avoir ajourné la Cour, a annoncé qu'il allait chez lui, et ne recevrait le verdict du jury que le lendemain matin. On craint sérieusement que le jury ne puisse se mettre d'accord.

La charge du juge Fisher au jury est considérée par quelques uns comme un discours d'élection.

Deux cent cinquante employés ont été renvoyés du Springfield Moss Armory.

Les dernières nouvelles reçues de Chine annoncent que les Chinois ont des appréhensions sur l'augmentation des forces de l'escadre américaine dans les eaux du Céleste Empire.

J. J. Gallody a été élu représentant du Kentucky au Congrès, en remplacement de Elijah Hise.

Des dépêches du fort Hays, disent que le gouvernement aura à envoyer un surcroît de forces, ou à abandonner la possession des plaines.

On dit que le président Johnson et le secrétaire Seward ne sont pas tout à fait d'accord sur les mesures à adopter concernant la position prise par Stanton.

[*Dépêches d'hier après midi.*]

Washington, 7—Puisque Stanton refuse de donner sa démission, on dit qu'il ne lui sera pas permis de participer aux conseils de cabinet. Le président ne fera rien de plus pendant l'absence de Stanbery.

Mme Davis est à Baltimore, en route pour le Canada.

Le juge Fisher a présenté son résumé et s'est retiré à midi.

Liverpool, 7, midi—Coton calme à 10 1/4. Le temps n'est pas favorable pour les récoltes.

New York, 7—coton calme à 29. Or 140 1/8.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 7 août.

Il a régné un peu plus d'animation aujourd'hui.—La demande locale de sucre et de mélasse a été assez bonne. Nous avons remarqué une virilité considérable dans les produits de l'ouest; le maïs et l'avoine n'ont rien perdu de leur fermeté; il y a eu réaction dans le porc et amélioration dans la farine.—Les ventes de coton n'ont pas excédé 650 balles, aux prix antérieurs en plein. A la clôture, la tendance à la hausse était évidente.

Le numéraire a été négligé. L'or a ouvert à 139 3/4 à 140 contre 140 1/8 dans Wall Street; il s'est ensuite affaibli, puis s'est relevé et a clos ferme aux taux d'ouverture. Les offres de comptoir étaient insignifiantes et la demande fort modérée. Les transactions embrassent $3,500 à 139 1/2, $4,000 à 139 3/4, $2,500 à 139 1/8, $2,000 à 140, $5,000 au même taux et un check de $10,000 en or, sur New York, à 1/2 de prime. Dans l'argent, $2,000 en demi piastres américaines, à 132 1/2, $500 dito à 133 et 1,000 piastres mexicaines à 114.

Le change étranger est resté calme. Les offres étaient peu nombreuses et la demande fort restreinte. On a vendu 700 livres en traites connaissements, à 151, 3000 livres No 1 à 153 1/4 et 5000 livres de banque, en plusieurs traites, pour remise directe, à 154 1/2. Le nombre de traites commerciales a beaucoup diminué par suite du peu de ventes de coton pour le compte de l'étranger. Dans le change sur France, il s'est vendu 55,000 francs en change commercial à 3 72 1/2 et 20,000 de banquiers, pour remise directe, à 3 72 1/2. Le sterling peut être coté nominalement à 150 1/2 à 151 les traites connaissements, 150 1/2 à 152 le No 1 à première classe et 154 à 154 1/2 le change de banque. Le change sur France, à 3.70 à 3 67 1/2 le commercial No 1 et 3.65 à 3 62 1/2 le change de banque.

Il ne s'est opéré aucun changement important dans le change américain. Les banques ont encore tiré sur New York à 1/2 de prime. On pourrait, dans quelques cas, obtenir de fortes sommes à 7/16. — La demande pour remises a été plus animée. — Le change commercial était restreint; les ventes comprennent $10,000 et $20,000 sur New York, à vue, à 5/16 de prime, $5,000, $8000, $15,000 et $10,000 à 1/4, une petite somme au pair, $9,000, à dix jours, au même taux, $20,000, à trente jours, à 3/4 d'escompte et $28,000 dito au même taux. Les cours du change commercial étaient, à la clôture, de 1/4 à 5/16 de prime.

Une vente de 17 actions de la Presse à coton de la Levée a été faite à $51 50. C'est la seule transaction qui ait été annoncée.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. Les consolidés sont cotés à 86 à 88 et les émissions en faveur de chemins de fer à 76 à 78, suivant les coupons—Les taxes de la Louisiane sont cotées à 58 à 60, les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 72 à 73; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 54 à 55.

$2500 en gros billets de la ville se sont vendus à 91 1/4, $5000 dito à 90 et $1000 en billets de l'Etat à 73—Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 13 à 14 et les billets du Trésor de l'Etat à 70 à 75. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers et les plus élevés ceux qu'ils reçoivent pour des petites sommes qui leur sont apportées.—Les billets de la ville se sont encore améliorés, les prix sont cotés à 87 à 87 1/2 et les gros à 89 1/2 à 91.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 7 août 1867.

COTON—Le mouvement a eu moins d'animation aujourd'hui. Les approvisionnements offerts ont été faibles et en général peu désirables, et comme les facteurs ont constamment maintenu leurs demandes premières, les acheteurs, dans presque tous les cas, ont été obligés de suspendre l'exécution de leurs ordres, ou très dont les limites ne leur permettant pas de payer les chiffres demandés. Dans cet état de choses les ventes ont été fort bornées, n'ayant, à la clôture, pu former qu'un montant de 650 balles, huit courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix ont indiqué une fermeté continue, mais pas d'amélioration cotable, les plus haute grades, à cause de leur rareté, ont été plus recherchés que les classes inférieures. Toutefois, le marché a été trop incertain pour nous permettre d'établir nos cotes, c'est pourquoi nous nous abstenons d'en donner.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles			102,062
Reçu aujourd'hui	196		
précédemment	760810—761006		
Balles additionnelles, composées de cotons variés, épars, de ramassis et d'échantillons		13323	774329
			876411
Expédié aujourd'hui		870	
" précédemment		850605	
			851175
Stock en mains			25242

TABAC—Nous avons encore à parler d'un marché inactif. La demande a été bornée, mais comme les offres des acheteurs étaient entièrement basées sur des chiffres que les vendeurs n'ont pas cru devoir accepter, aucune transaction notable n'a conséquemment pu avoir lieu. Le marché est ferme et nous continuons à coter:

Léger—Inférior lugs, 4 à 1¼, good lugs 4¾ à 5, inférior à common leaf, 6 à 7¼, medium leaf 8 à 10¼, fair leaf 11 à 13, fine leaf 13¼ à 15¼, choice selections 16¼ à 18¼ cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4¼ à 5, good lugs 5 1/2 à 6, in. à com. leaf 7 à 8¼, medium leaf, 9 à 11¼, fair, 12 à 13¼, fine 14¼ à 18—choice selections 18¼ à 21.

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages de la côte, depuis notre dernier rapport, nous ont fourni 10 bts de sucre jaune clarifié. Le marché au sucre de la Louisiane est encore calme et le stock de l'article faible. La demande, qui est lente, ne se fait que pour le détail. Nous cotons 13 1/2 à 14 cts pour le good fair, 15¼ cts pour le jaune clarifié, 16¼ à 17 c le jaune clarifié de choix. Les détenteurs demandent 17¼ c la livre de blanc. Un lot de 100 caisses de sucre de Cuba, bon grain et classe No 13, vendu à 13¼ c la livre. Le stock de sucre de Cuba est faible. Il y a une bonne demande et les prix ont une tendance à la hausse; dans le détail nous cotons à 13¾ à 14 c pour le fair à fully fair et 15 c pour le prime à choix. Le stock de mélasse de Cuba est fort et la demande de l'article est limitée. Toutefois, il règne au sujet de cette mélasse des dispositions meilleures. Aujourd'hui, les détenteurs de la qualité se sont montrés plus fermes. Une offre de prendre à 50 cts le gallon a été faite pour un chargement de 250 boucauts de bonne mélasse provenant de raffineries, mais elle a été repoussée. Nous cotons 48 à 55 cts le gallon selon la qualité et la force des lots.

FARINE—Nous avons remarqué des dispositions meilleures aujourd'hui sur le marché. Il se fait quelques demandes de superfine, de double et de simple extra, qualités dont les stocks ont été de beaucoup réduits. Les autres grades, cependant, abondent et sont calmes. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1800 barils, dont 15, 50, 200, 100, 150 de triple extra et 250 de choix à des conditions privées, 100 de commune à $5, 50 de superfine de choix à $9, 100 de double extra à $10 62½, 100 do à $10 75, 120 de triple extra à $11, 50 do à $11 25, 150 de farine pour ce qu'elle vaut à $11 37½, 100 do à $12 50 et 100 de choix à $14 le baril.

MAIS—Le stock de mais est faible, la demande bonne et les prix plus fermes aujourd'hui. Les transactions ont embrassé 3900 sacs, en lots et dont 175 de jaune mélangé à $1 05, 800 do à $1 10, 1000, 300, 400 de blanc mélangé à $1 20, 1000, 225 de blanc à $1 25 le boisseau.

AVOINE—L'avoine est en bonne demande, et tous les renforts qui en ont été reçus se sont vendus aussitôt débarqués. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 720, 111 sacs à $1 15 le boisseau.

SON—Le marché est calme, mais ferme, 100 sacs de l'article se sont vendus à $1 15 les cent livres.

FOIN—Le marché est calme. Le stock de foin de choix est faible et la demande bonne. Quoi qu'il en soit les basses qualités abondent et sont délaissées. Nous cotons le prime à choix $28 à $32 le tonneau.

PORC—La demande a été bonne aujourd'hui et les prix de l'article sont plus fermes. Ventes de 100, 100 barils de mess à $25 50 et 100 à $25 62 1/2 cts le baril.

BACON—Vente de 10 boucauts d'épaules à 13 1/2 cts la livre. L'approvisionnement d'épaules est d'une rondeur mesurée, tandis que le stock de cotés désossés est ample. Bonne demande pour le placement à 13 1/2 cts pour les épaules, 16 cts les côtés désossés et 20 à 23 cts la livre de jambons passés au sucre, selon la qualité.

SAINDOUX—Nous avons noté une vente de 50 barillets de saindoux de choix à 14¼ cts la livre. L'approvisionnement de saindoux en barillets est fort, mais le stock de saindoux en tierçons est faible. Bonne demande à 13¾ cts pour l'article en tierçons et en barillets 14¼ cts. Nous cotons pour le placement à 14 cts, le saindoux en tierçons, et en barillet 14 1/2 cts.

VIANDE VERTE—Les épaules salées à sec se vendent 12 1/2 c la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—L'article est tenu à 27 c la yarde, les lots ronds et se vend en détail 28 cts pour la toile en rouleaux et en balles 28 cts.

SACS EN FITRE—L'article est tenu à 22 cts pour la lourde.

CORDE D'EMBALLAGE—L'article se vend en détail 10 1/2 à 11 c la livre.

WHISKY—La demande ne se fait que pour le détail. Le stock de whisky de l'Ouest est fort tandis que l'approvisionnement de whisky de la Louisiane est faible. Nous cotons 32 à 35 cts le gallon de whisky de l'Ouest, sous les clés, et 25 à 30 cts le whisky de la Louisiane.

CAFÉ—Le stock de café est faible et la demande lente. Nous cotons le Rio commun à fair 22 1/2 à 24 cts la livre.

DIVERS—Les œufs se vendent au débarcadère à $14 à $18 le baril, les œufs en caisses 15 à 20 cts la douzaine, les poules $7 50 à $8 la douzaine, les dindes $24 à $28, les oies $8 à $9, les pommes de terre, les grosses, $4 50 à $5, les petites $3 25 à $3 75 le baril, les oignons $5 50 à $6, les pommes $5 à $6, les pommes en caisses $2 75 à $4, les choux $20 à $25 le cent.

POMMES SECHES—Se vendent en lots à 6 à 7 cts la livre.

PROVISIONS NAVALES—Il n'y en a pas en premières mains. La demande est bonne et les prix fermes. Nous cotons 50 cts le gallon d'esprit de térébenthine, $3 la résine commune, $3 50 le No 2, $3 75 à $4 le No 1, et $4 25 pour la virgin dip.

HARICOTS—Rares et en demande. L'article est coté à $15 à $16 pour ceux de l'Ouest et du Nord $16 à $17 le baril.

VINAIGRE—Le vinaigre de cidre se vend à 22 1/2 à 25 c, le Cincinnati grape se détaille à 25 à 27 1/2 c et le vinaigre blanc français 75 cents le gallon.

SEL—Approvisionnement faible et bonne demande. Nous cotons le gros sel en magasin à $2 20 à $2 30 le sac et les lots ronds en entrepôt à $2 10, le fin en magasin $2 25 à $2 45 et $2 15 à $2 20 les lots ronds en entrepôts.

BEURRE—L'article de choix, de l'Ouest est rare et en demande. Le beurre du Nord abonde et est calme. Nous cotons le premier 15 à 22 cts et le dernier 28 à 32 cts la livre.

FROMAGE—L'approvisionnement de fromage est fort et la demande modérée à 10 à 15 cts la livre de fromage de l'Ouest et 15 à 18 c pour celui du Nord.

HUILE DE CHARBON—Le stock de l'huile est modéré et la demande de l'article est lente.—Nous cotons l'huile en baril 52 c le gallon, à prendre en forts lots, et en caisses 65 cts. Ventes en détail à 55 à 60 c pour l'article en baril, et en caisses 70 cts.

DRECHE—La drèche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de drèche de l'Ouest et $1 90 à $2 pour celle du Canada.

HOUBLON—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 65 à 70 cts la livre.

LAINE—Le stock en est rond et la demande bonne. Nous cotons la lavée 27 à 30 cts, 10 à 12 cts la laine pleine de glouterons 18 à 21 et la native de la Louisiane, 21 c la 1/2 et ¾ Merino, et 25 à 26 la livre de 3/4 à 7/8 merino.

SUIF—Nous cotons 9 1/2 à 10 c pour le suif fait en ville, le suif venant de la campagne 10 1/2 cts la livre.

RIZ—L'approvisionnement de riz de la Louisiane est peu de chose et la demande bonne à 10 à 12 cents la livre. En ce moment, nous cotons 14 à 14 1/4 c le riz de la Caroline, 9 1/2 à 12 c celui de la Louisiane, et 11 à 11¾ celui de l'Inde.

CHANDELLES DE STAR—L'approvisionnement de chandelles est faible et la demande modérée en ce moment. Nous cotons 16 1/2 à 17 cents les chandelles de 12, 17¼ à 18 pour celles de 13, 18 1/2 à 19 c, celles de 14 et celles portant le poids plein 21 à 22 cts.

PEAUX—L'approvisionnement de peaux est passablement rond et la demande de l'article est bonne à 10 à 10 ¼ cts pour les vertes et les sèches 16 à 19 cts.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 7 août 1867.

Arrivé hier—377 bœufs du Texas.
Vendu—89 bœufs du Texas, 32 veaux et veaux d'un an, 109 cochons et 150 moutons.
A vendre—231 bœufs du Texas, 141 veaux et veaux d'un an, 596 cochons, 1308 moutons et 15 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net	— 9 à 10 —
do do 2me qualité, do	— — à — —
Bœufs du Texas 1re qualité, par tête	45 — à 55 —
do do 2me qualité, par tête	30 — à 40 —
do do 3me qualité, par tête	15 — à 20 —
Cochons de l'Ouest par liv. gr.	— 9 à 10 —
do du pays do	— 10 à — 11
Moutons 1ère qualité par tête	— — à [illegible]
do 2me do do	2 50 à 3 50
do 3me do do	1 50 à 2 00
Vaches du Texas, avec veaux par tête	— — à 20 00
Vaches à lait, de choix, par tête	80 — à 125 00
do de 2e qualité par tête	55 — à [illegible]
Veaux, par tête	8 — à 10 00
Veaux d'un an, par tête	5 — à 12 00
Chèvres, par tête	1 50 à 4 50

SERVICE FUNEBRE.

Une messe de requiem sera chantée jeudi prochain, 8 août, à 7 heures A. M., à l'église Ste-Rose de Lima, pour le repos de l'âme de feu ERNEST BASELLI. Ses amis et frères d'armes sont priés d'y assister.

Par la veuve E. Baselli.

MARIÉ, le 18 juillet, à l'église St Augustin, par le Révérend Père Bonas, Mr AUGUSTE BITFARD PICARD (de France), à Mlle MARIE ELMINA FAURE, de cette ville.

Mariée à l'église du Christ, par le Rév. Dr Hedges, le 27 juillet, à 7 heures du soir, Mademoiselle CAMILLA LEBLANC, à M. LOUIS C. NICK, tous deux de cette ville.

BILLET PERDU.
PERDU depuis environ huit jours, un BILLET souscrit par James Forbes et endossé par [illegible] en date du [illegible] juillet 1867 de la somme de quatre cent [illegible] piastres, sans échéance. La personne qui aura trouvé le dit billet est priée de le rapporter au propriétaire vu que le paiement en a été arrêté.
JAMES FORBES.
3 août—3f N. 43 Front Levee, 3eme District.

100 Piastres de récompense
MONTRE VOLÉE [illegible]

La Loterie du Kentucky, [illegible]

J. V. GOURDAIN, COURTIER, Passage de la Bourse, No 16, entre les rues [illegible], en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

AVIS. Le tug à vapeur "Dew Drop" Nouvelle-Orléans, 7 août 1867. LES soussignés [illegible] JOHN BOYCE, capitaine. CHARLES DE BOUCHEL, commis. 7 août—7

Chez MANUEL, 226, RUE DE CHARTRES, VINS EN BARRIQUE ET AU DETAIL, WHISKY, COGNAC, SUCRE, CAFÉ, &c. On livre à domicile. 7 août—

$10 de Récompense. Perdu ou égaré. Un pointer d'un an, de bonne race, [illegible] chez Pariy, vétérinaire, rue des Remparts [illegible] recevra une récompense de 10 piastres.

A vendre. UNE IMPRIMERIE de campagne, presse et matériel. S'adresser au bureau du "Drapeau de l'Ascension" à Donaldsonville. 30 juil—1m.

Demande de Magasin au rez-de-chaussée. ON demande un magasin au rez-de-chaussée ou au premier dans le quartier des magasins de marchandises sèches en gros. On en donnera un bon loyer. S'adresser à Gias Box No 547 ou bureau de poste. 28 juillet

JACOB OTT, Entrepreneur. RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence. Fait et répare les cuves. ☞ Les ordres laissés au No 35, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 1 nov—1an

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY. (Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.) CAPITAL .... $5,000,000. R. G. MUSGROVE, agent général. 63 ... Carondelet ... 63. 15 mars

S. FUNK, MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant commissionnaire. Rue du Canal, No 16, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans. 27 avril—1an

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe, IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc, Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus. AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c. Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er mars—

Bois de choix pour comptoirs, etc. DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds. ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184. 13 juin—1 an.

PERUVIAN BARK BITTERS. (Bitters de Quinquina du Pérou.) CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT. Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson. PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLEANS d'après la RECETTE D'UN MÉDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet. Les PROPRIETAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE. Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES. Dr. M. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLEANS (La.), 124, rue de Chartres. Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 30, Agents pour la vente en gros. A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

Charles E. Fortier, Encanteur, Rue Bienville, No. 23, SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 1 juillet

Université de la Louisiane—Ecole de Médecine—Faculté:
A. H. CENAS, M. D., professeur honoraire d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.
JAMES JONES, M. D., professeur d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.
WARREN STONE, M. D., professeur de chirurgie.
T. G. RICHARDSON, M. D., professeur d'anatomie.
J. W. MALLET, Ph. D., professeur de chimie.
SAMUEL M. BEMISS, M. D., professeur de la théorie et de la pratique de la médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, M. D., professeur de physiologie et d'anatomie pathologique.
FRANK HAWTHORN, M. D., professeur, pro tem, de matière médicale et de thérapeutique.
Démonstrateurs d'Anatomie: WM. C. NICHOLS, M. D.—C. J. BICKHAM, M. D.
Le trentième cours annuel commencera le 11 novembre et se terminera dans le mois de mars suivant. Il y aura des cours préliminaires, tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 15 octobre, époque de l'ouverture des grandes salles neuves d'anatomie pratique. Les facultés déjà si grandes dont jouissait l'Ecole ont beaucoup augmenté grâce à la générosité de la Législature de l'Etat, de sorte qu'aujourd'hui un département pratique est attaché à chaque chaire de professeur, département dans lequel les étudiants voient ce qui leur a été enseigné.
Prix des cours, $140; matricule (payée une fois seulement) $5. Anatomie pratique, $10. Le paiement est exigé d'avance.
Pour plus de détails, s'adresser au professeur S. M. BEMISS, Doyen pro tempore. 6 août—3me

LES débiteurs de la maison Ed. Dupuy & Co sont priés de régler avec les soussignés dans le plus bref délai possible. Les créanciers qui n'auraient pas encore fait connaître leurs réclamations sont également priés de les présenter. Nouvelle Orléans, 5 août 1867. A. CARRIERE, P. MASPERO, A. BIDAULT, Liquidateurs. No 5 rue Royale. 6 août—3

Département du Trésor. Bureau du Contrôleur de "Currency." Washington, 4 juin 1867. AVIS est donné à toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans, Lne de les présenter, avec les preuves légales à CHARLES CASE, receveur de la dite banque, à son bureau, à la Nlle Orléans. H. R. HULBURD, Contrôleur du "Currency." 13 juin—3m 1ps PP

Leçons particulières. UN PROFESSEUR désire de donner des leçons particulières de mathématiques, de français, de latin, de dessin, théâtre et d'aquarelle. S'adresser pour renseignements au bureau de l'Abeille de 9 à 11 heures. 30 juillet

J. M. ELKIN. F. STRINGER. ELKIN & Co., ENTREPOT DE TAPIS, 3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL. NATTES ET TOILES CIRÉES. Reçu tout récemment NATTES dites Canton BLANCHES, à CARREAUX et FANTAISIE. Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail. TOILES CIRÉES, de 4 à 18 pieds. TOILE CIRÉE, de table. STORES—Une grande variété de nouveaux modèles. RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, &c. 10 mai—3m

$20 de Récompense.
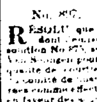
Volé à ma résidence, rue Delaronde, à Alger, UNE MULE couleur foncée ayant une blessure au côté gauche et une autre au [illegible], toutes deux occasionnées par la selle. La personne qui me la ramènera recevra la susdite récompense. JAMES FINNEGAN. Rue Delaronde, à Alger. 6 août—3

Bons d'améliorations de la ville de Jefferson. No. 897. RÉSOLU que les nouveaux bons de la ville [illegible] JOHN T. MICHEL, Maire. J. J. KREIDER, Président du Conseil. Approuvé le 25 juillet 1867. (Signé) [illegible] B. M. VAN SOLINGEN, Rue Carondelet No 28. 3 août—1m

Notice. IL y a six mois [illegible] JEAN BAPTISTE ST. ROME, rue Lafayette et Basin. Nouvelle Orléans 2 août 1867.

MANUFACTURES DU SUD. Fabriqué à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle-Orléans. Vis Newell, [illegible] Chaudières à Sucre. [illegible] LEEDS & CO. Au coin des rues Delord et Foucher. 3 août—1m

CHOLERA. Liqueur anticholérique de Raspail. CETTE liqueur inventée par M. Raspail [illegible] F. GAUDOZ, Pharmacien, Angle Orléans et Bourbon. 1er août

A vendre. UN moulin à sucre, au complet (rouleau de quatre pieds de long, et vingt-six pouces de diamètre) [illegible] ARTHUR THIBAUT, rue Front Levee No 37. 1er août—1m

Nlle-Orléans, Le 23 juillet 1867. $200 de Récompense. RÉSOLU—Qu'une récompense de $200 sera payée pour l'arrestation et la condamnation de quiconque a fera ou tentera [illegible] G. T. BEAUREGARD, Président du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton. F. WINTZ, Président pro tem. du Chemin de fer de la Nlle-Orléans. WM. H. McCLELLAN, Président du Chemin de fer de la rue St Charles. PAT. IRWIN, Président pro tem. du Chemin de fer Crescent City. 24 juil—30j

Maison à louer. A long terme, en totalité ou en partie, à de bonnes conditions, à un bon locataire, pour le 1er Octobre prochain. Cette maison, située rue Royale, Nos 121, 123, 125, entre St Louis et Toulouse, contient 3 magasins, avec 4 belles vitrines sur la rue [illegible] chambres, dont 28 à feu, 9 en bas, 21 en haut, belle salle à manger pour 30 couverts; larges corridors, aussi cabinets de toilette, dépenses, cuisines, lingerie, caves, vaste cour carrelée, installation de gaz et d'eau, latrines divisées en 6 cabinets. Il y a une deuxième entrée, rue Toulouse. De cette maison, le haut est convenable soit pour hôtel, soit pour pension bourgeoise, soit pour une grande famille, ou bien pour tout autre emploi nécessitant un grand local. S'adresser sur les lieux, à M. Théodore DARFLOUS. 2 août—12f

Champagne! Sparkling Moselle! CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co, Mareuil. Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats Unis. A vendre par PAUL ADOUE & CO., Seuls agents, 2 rue Toulouse. 5 juin—6m

Le Dr. J. V. Delagrave, ancien médecin interne des hôpitaux de Paris, ancien chirurgien-major de la marine impériale française, A transféré son domicile et son office au No 124, rue St-Philippe entre Bourgogne et Remparts. Traitement de toutes les maladies chroniques ou aigues—Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures. 26 juillet—2m

Docteur A. Landry, De la Faculté de Médecine de Paris, No 60, rue de Maine, encoignure Royale, TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES. Consultations de 1 à 3 heures. 12 mai—3m.

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO., IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c., No 34 rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans. Lard, Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché. ☞ Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 10 fév—1an

BOIS DE CONSTRUCTION. VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par V. DEMORUELLE, Coin Toulouse et Basin. ☞ Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires. 15 février—1 an

Vis Newell à Coton. LA meilleure presse à coton est [illegible] la VIS NEWELL A COTON, par STEDMAN & Co., qui beaucoup perfectionnée, pour être vendue par eux exclusivement. Il sera fait un escompte libéral aux planteurs. W. L. CUSHING, rue St Charles, No 61. 4 août—1mo

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c. 500 caisses divers modèles Eaux de fleurs d'oranger, 250 estagnons " ", 75 bonbonnes Eaux de roses. Marchandises ci-dessus vendues aussi par gallon. Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c, à vendre à ma fabrique, la plus ancienne de la Nlle-Orléans. Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers. 19 juin—3m Mme A. DOUSSAN, rue de Chartres

AVIS. NOUS annonçons avec plaisir aux membres du barreau de la Louisiane et au public, que M. A. BOIS BLANC qui, depuis trente ans, est député greffier ou commis aux minutes des différentes Cours de l'Etat, des Cours de Circuit et du District des Etats-Unis pour la Louisiane—vient de donner sa démission de député marshal de ces deux dernières cours et qu'il offre ses services aux avocats et au public. Il se charge de toutes les procédures judiciaires, de recouvrements de comptes, de paiement des taxes et de toutes les procédures qu'exigent les lois de banqueroute, etc., etc. Bureau rue Royale No 129, entre les rues Toulouse et St-Louis,—Nlle-Orléans. 6 août—1m 2fps

Perdu, UN billet tiré par Sam'l Powers, à mon ordre, daté du 19 juillet 1867, payable sur demande, pour cent piastres. Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet, car le paiement en a été arrêté. 30 juillet—août 4,9 CHARLES E. FORTIER.

Loterie de l'Etat de la Georgie AU PROFIT DU Masonic Orphans' Home (Asile des Orphelins de Maçons,) DE L'ETAT DE LA GEORGIE.
CETTE LOTERIE a une charte; elle est dirigée par des messieurs qui ont une haute position sociale et le produit en est destiné à la construction d'un ASILE pour toutes les veuves et les orphelins dans l'indigence. En achetant un billet, vous vous rappellerez que si vous ne gagnez pas un lot, votre argent sera consacré, maçonniquement, au soulagement de malheureux.
La loterie sera tirée publiquement, à Atlanta (Geo.), sur le plan de la loterie de la Havane.
PLAN POUR CHAQUE MOIS

1 lot de	$50,000 soit		[illegible]
1	$20,000 soit		[illegible]
1	$10,000 soit		[illegible]
1	$5,000 soit		[illegible]
2	$2,500 soit		[illegible]
24	$500 soit		[illegible]
55	$250 soit		[illegible]
125	$200 soit		[illegible]
100	$100 soit		[illegible]

Tous ces lots sont tirés à chaque tirage. Il est tiré en outre 24 lots d'approximation. Le tout s'élève à $166,000. De plus, une loterie extra se tirera le MERCREDI 4 septembre prochain. Gros lot de $50,000. — Billet entier, $1. Cette loterie n'est pas une entreprise individuelle ni l'entreprise d'une compagnie quelconque; tout le produit, moins les frais, doit être ajouté à la somme destinée à la construction et à l'entretien d'un asile de veuves et d'orphelins. Il y a été ajouté une GRANDE LOTERIE SUPPLÉMENTAIRE pour 1867 SUR LE PLAN DE POLICES. Les acheteurs peuvent choisir leurs numéros prendre un billet de 1, 2, 3 ou 4 numéros, AU PRIX QU'ILS VOUDRONT BIEN DONNER DE LEURS BILLETS. Ce plan est devenu très populaire aux Etats-Unis. On peut s'adresser à un marchand de billets de la loterie de l'Etat de la Georgie, choisir son ou ses numéros et le marchand remettra un billet à l'acheteur. [illegible] Les montants des lots se paient sur réception du résultat du tirage, et sans escompte. W. W. BOYD, Dépositaire et Gérant, Directeur principal à Atlanta (Geo.) Pour plus de détails, s'adresser à JOHN H. BARTH, Agent et Marchand ayant [illegible], Rue St Charles, No 40, en face de l'hôtel St Charles. 6 août—1m

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle-Orléans, 1er août 1867. AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de DIX pour cent sur le capital actif (Banking Department) [illegible] payable aux actionnaires en compagnie, à partir du lundi, 12 courant. J. L. DELERY, Caissier. 4 août—12f

Bureau du Trésorier. Hôtel de Ville, Nlle Orléans, 1er août 1867. LE public est prévenu qu'il ne sera pas émis de permis [illegible]. J. HERNANDEZ, Trésorier de la Ville. 1er août—1m

Bureau du Trésorier de la Ville. Nlle Orléans, [illegible] 1867. AVIS est donné aux personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes [illegible]. J. HERNANDEZ, Trésorier de la Ville. 1er août—1m

Banque de l'Etat de la Louisiane. Nlle Orléans, [illegible] 1867. LES effets de cette Banque [illegible] No 37 de la rue du Camp [illegible]. L. BERNARD, Caissier. 31 juillet—1m

BANQUE DES MERCHANTS. Nlle-Orléans, [illegible] 1867. A une assemblée générale des Actionnaires [illegible] A. LURIA, Secrétaire. 31 juillet—30f

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Nouvelle Orléans, 19 juillet 1867. CONFORMEMENT à [illegible] G. W. SQUIRES, Secrétaire et Trésorier. 19 juillet—1m

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur. Nlle Orléans, 25 juillet 1867. [illegible] C. T. KEEDER, secrétaire. 25 juil—2m

Les Cercles en Fer de Fassmann POUR LES BALLES DE COTON.
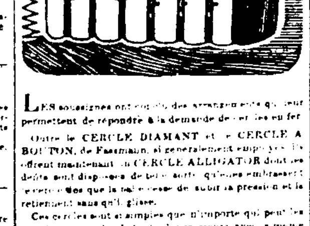
LES soussignés [illegible] CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, [illegible] CERCLE ALLIGATOR [illegible] CHAMBERS & LATTING, Rue Carondelet, No 91, Nlle-Orléans. 21 juillet—3m

Family's Chartres Coffee. Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants. CAFÉ torréfié et concassé suivant la formule [illegible] Commandes livrées dans toutes les parties de la ville. LECROQ & Cie, Rue des Français, 7. Dépôts dans tous les quartiers de la ville. 14 juil—1m. PP

"THE CAVE" S.........Rue Carondelet.........S. LES meilleures liqueurs, le meilleur ale, la meilleure bière, &c. Lunches froids et chauds à toute heure. Un Restaurant est attaché à l'établissement—La bière est refroidie par un nouveau procédé. FRANK HERBER, Gérant. 25 juillet—1m

Avis. LE soussigné remercie sincèrement ses nombreux amis et le public du généreux patronage dont il a été honoré à son ancien local, et espère qu'ils le suivront à la Batisse Moresque, qu'il a l'intention d'ouvrir le 1er Août. [illegible] JNO. GAUCHE. 27 juil—1m

Graines de Navets, NOUVELLE RECOLTE DE LANDRETH, 1867. LE soussigné vient de recevoir, par le steamer "Star of the Union"— NAVETS blancs petits, de Hollande. do à tête rouge, do gros ronds, do gros Norfolk, RUTA BAGA pourpres, tête jaune. A vendre, en quantités, au gré des acheteurs, au magasin de graines de H. HAFNER. Rue St Charles, No 105, en face du théatre St Charles. 21 juillet 3m

Graines de Jardin, garanties, DE ROBERT BUIST. REÇU par le steamer "Star of the Union" un envoi frais de nouvelle récolte— NAVET plat blanc hatif. Do de couronne rose. Do blanc gros. Do jaune gros de Suède. J'ai importé aussi de France, directement— CHOU Bonneuil. CHOUFLEUR tendre, Do demi-dur. Do le Normand. Et d'Allemagne— CHOU de Hollande gros tardif. En vente à bon marché au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER, No 14, rue Dumaine. 25 juillet—15f

ABSINTHE SUISSE d'Edouard Pernod, Neuchâtel. L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en futaille. Il le fournira au commerce, par caisse en lots à la convenance des acheteurs. G. W. DUNBAR & SON, Rue St-Louis, Nos 12 et 14. N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod. 9 juillet

BROOKS, MACDONALD & Co. Facteurs de coton et Commissionnaires, RUE CARONDELET No. 60, Nouvelle Orléans. JAMES M. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD. 5 avril—6mois

Marchandises sèches, BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, En gros seulement. BLANCAND & GUITET, RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49. ☞ L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 26 oct—1an

L'ARROW TIE et les cercles en fer, patentés: A vendre, au plus bas prix, par H. T. BARTLETT & E. W. RAYNE, Agence générale au No 63 de la rue Carondelet. CES cercles sont les meilleurs dont on se serve actuellement pour mettre le coton en balles. Les compagnies d'assurance de cette ville les approuvent, les presses à coton de la Nouvelle-Orléans, de Memphis, de Mobile, de Galveston, de Savannah et de Charleston s'en sont servies avec succès. N. B.—Ces ARROW TIES sont en vente chez les marchands de la Nouvelle-Orléans et dans tous les ports à coton, aux plus bas prix. 19 juillet—6m

INSTITUTIONS.

Concours et distribution des Prix du COLLEGE DE LA LOUISIANE, Dirigé par M. le Colonel A. Ferrier. LES élèves seront examinés à l'Institution pendant [illegible]. La distribution des prix aura lieu [illegible]. 1er août—

Académie de l'Etat de la Louisiane, [illegible] Fondée [illegible] l'Etat de la Louisiane. LA prochaine session commence le [illegible] septembre et se termine le [illegible] juin 1868. FACULTÉ [illegible] COURS D'ETUDES [illegible] CONDITIONS [illegible] D. F. BOYD, Surint. 27 juil—1m

COLLEGE DE LA LOUISIANE, Dirigé par M. le colonel A. FERRIER. PENSIONNAT ET EXTERNAT. LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont sous la direction de professeurs actifs et [illegible]. L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent des professeurs particuliers. Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves. Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles. LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce comprennent la Tenue des Livres [illegible] et l'étude de l'Anglais et du Français. Le Collége est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

INSTITUTION MARTIN. HENRI DERON, SUCCESSEUR, Rue du Bayou, entre Dérbigny et Roman. M. HENRI DERON a l'honneur d'annoncer au public qu'il a pris la direction de l'Institution Martin. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES. Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON, No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. [illegible]

G. W. DUNBAR & FILS, LIQUEURS DE TOUTE ESPECE. Sirops, fruits conservés, vins. 12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile No 14, rue Dauphine, 2eme maison après la rue du Canal. Extraction de dents sans souffrance [illegible].

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT. CHIRURGIEN-DENTISTE [illegible] RUE DU CANAL [illegible].

J. A. De HART, DENTISTE. 17 ...... Dauphine ...... 17.

[illegible] MAUX DE DENTS. E. RABASSE, Chirurgien-Dentiste. [illegible] ENTRÉE PAR LA RUE ST PIERRE [illegible].

Liqueur Maximilienne. [illegible] C. G. REBENTISCH.

HOTELS, RESTAURANTS, etc. LE RESTAURANT BOUDRO. A l'extrémité du Chemin de Fer Pontchartrain, est ouvert pour les DÉJEUNERS, DINERS ET SOUPERS. ON y trouvera les mets les plus délicats et les vins les plus fins du pays. [illegible]

LA DOMINICA. Confiserie, Patisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES. NOCES, &c. Angle Canal et Bourgogne. 30 mai—1an L. B. GASTINEL.

RESTAURANT ST-LOUIS. 75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77. Tenu par H. Barthe. M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et [illegible]. Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit. 31 mai—6m

RESTAURANT FRANCAIS, ...RUE ROYALE........32. Tenu par Philippe Forget, Successeur de GALPIN. CHAMBRES GARNIES [illegible] M. FORGET [illegible]. 1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE, LOUIS CHAPLAIN, propriétaire. No 11 Rue Royale entre Canal et Douane. SALON [illegible] CHAMBRES garnies [illegible]. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 27 janv—1 an

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama. CE délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires. Nous croyons devoir appeler l'attention des malades, d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies auxquelles les femmes sont sujettes et de la syphilis. Prix de la pension ..... $15 par semaine. Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources. JAMES CONNOR & CO., Propriétaires. 10 mai—4m

CHAPELLERIE FRANÇAISE, RUE DU CANAL, No 187 1/2. VICTOR BOUTROUE, (Successeur du Magasin [illegible] rue St. Charles.) Fabricant de CHAPEAUX de Soie et de Castor [illegible].

INJECTIONS ET PILULES DU Dr. RICORD. Pour la guérison de [illegible]. E. GAUDOZ, Pharmacien, Encoignure Conti et Bourgogne. 21 juillet

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exema, Scrofule, Scorbut etc. etc. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Encoignure Conti et Bourgogne. 21 juillet

Bois de construction! Bois de construction! GEO. MERZ, Moulin à raboter et chantier de bois de construction. Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin. DU Bois préparé et brut, des châssis, des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix du marché. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juill—6m

GIVEN, BROWN & CO, R. F. GIVEN, D. A. GIVEN, W. C. BROWN, R. K. DUNKERSON. Successeurs de GIVEN, WATTS & CO., FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES, Rue de la Commune, No 88, Nlle-Orléans. 3 juillet—6 m